



Ville de Seyssins

# Guide des parents

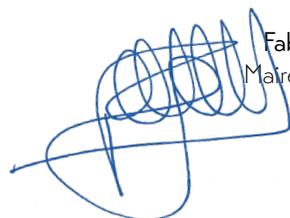
2024-2025

C'est parce qu'être parent n'est pas jeu d'enfant que ce guide a été réalisé ! Vous trouverez dans ce livret des informations claires, des réponses précises aux nombreuses questions que vous vous posez sur, par exemple, le mode de garde des plus petits, les inscriptions à la restauration scolaire, les activités périscolaires ou encore les loisirs proposés par les associations de la commune. Je souhaite que ce document facilite vos organisations quotidiennes et qu'il participe à construire la qualité de vie de vos enfants.

À Seyssins, nous faisons le choix de placer l'enfant au centre de l'action publique. C'est pourquoi le budget communal, cette année encore, privilégie sa politique enfance et jeunesse : rénovation énergétique et chaudière bois pour l'école Blanche-Rochas, entretien des toitures et poursuite de la végétalisation des cours d'école, installation de VMC, maintien des investissements en matériel informatique, nouveaux mobiliers, soutien aux associations de loisirs, travaux estivaux dans les salles de classes grâce à l'engagement de nos Jobs citoyens... La Ville s'engage pour ses jeunes à toutes les étapes de leur développement.

Pour préparer les citoyens de demain, vous pouvez compter sur la mobilisation de vos élus et des services communaux, sur l'implication de la communauté éducative, sur l'accompagnement de proximité de notre CCAS, sur le dynamisme de nos partenaires associatifs dont LEJS, et sur le professionnalisme des assistantes maternelles. Bâtir un environnement sécurisant pour nos enfants est affaire à mener en co-construction, ensemble, à vos côtés.

Avec mes cordiales pensées,



Fabrice Hugelé,  
Maire de Seyssins

## Petite enfance

p4/5

### Le multiaccueil - p4

- L'accueil régulier
- L'accueil occasionnel
- Inscriptions et tarifs

### Le Relais Petite Enfance - p5

### La ludothèque - p5

### Bulle d'air - p5

## Scolarité

p6/10

### Les établissements scolaires - p6

- Maternelles
- Elémentaires
- Collège
- En cas de grève

### Les zones de stationnement - p6/9

### Inscriptions scolaires 2025/2026 - p10

- Démarches à suivre
- Demande de dérogations

## La vie scolaire et périscolaire

p11/16

### La vie scolaire - p11

### La restauration scolaire - p12/13

- Les repas

### Les accueils périscolaires - p13/14

- L'accueil du matin et l'accueil de fin de journée
- Périodicité

### Inscriptions - p15/16

- Fréquentation
- Tarifs et règlement
- Pénalités

## Activités extrascolaires et loisirs

p17/20

### Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins - p17/18

- Les accueils de loisirs
- Le pôle jeunesse
- Inscriptions et tarifs

### La bibliothèque municipale Lucie-Aubrac - p19

### Le Centre d'Éducation Musicale - p19

### Le Sou des écoles - p20

### Le Conseil Municipal Jeunes - p20

### L'Union d'Associations Seyssinoises - p20

## Pour les parents

p21/22

### La Protection Maternelle et Infantile - p21

### Les parents délégués - p22



## L'ACCUEIL RÉGULIER

### L'accueil collectif régulier

L'inscription peut se faire à la journée ou à la 1/2 journée. Une équipe qualifiée pluridisciplinaire veille à la santé, à la sécurité, au développement et au bien-être des enfants qui lui sont confiés.

### L'accueil familial régulier

Des assistants maternels\* accueillent à leur domicile de 1 à 4 enfants. Elles veillent à la santé, à la sérénité, au développement et au bien-être des enfants qui leurs sont confiés. Ces derniers bénéficient de temps d'accueil en collectivité, leur permettant un apprentissage de la vie en groupe.

\*Les assistants maternels sont agréées par le Département de l'Isère et salariées du Centre Communal d'Action Sociale.

## L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Un accueil occasionnel peut être proposé, en fonction des places disponibles en journée ou en demi-journée. Les réservations des créneaux horaires se font le lundi après-midi ou le jeudi matin précédant la semaine de l'accueil.

## Le multiaccueil

Le Centre Communal d'Action Sociale de Seyssins propose différentes formes d'accueil. Les conditions d'accueil sont adaptées aux besoins des familles et des enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans.



## Inscriptions et tarifs

Les pré-inscriptions pour tous les types d'accueils se font à partir du 6<sup>e</sup> mois de grossesse sur la base d'une fiche de renseignements disponible à l'accueil du CCAS, par mail ou sur le site internet de la ville.

Après réception de cette fiche, un rendez-vous de pré-inscription sera fixé par la structure.

**N.B. :** Aucun accueil ne sera possible après la fermeture estivale de l'établissement l'année de la scolarisation de l'enfant.

La participation financière des parents est calculée selon les ressources, le nombre d'enfants à charge et le temps de présence de l'enfant, d'après un barème national fixé par la CAF.

**N.B. 1 :** la commission d'attribution se réunit en avril pour étudier les demandes de l'année scolaire. La date limite des pré-inscriptions pour cette commission est fixée au 15 mars. Si des places sont vacantes en cours d'année, une nouvelle commission est organisée.

## Infos

**Le Patio** - 40, rue de la Liberté  
04 76 96 78 44 - seyssins.fr  
multiaccueil.ccas@mairie-seyssins.fr  
**Horaires d'ouverture :** du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30 et le vendredi de 7h30 à 17h30

## Le Relais Petite Enfance

Lieu d'accompagnement pour les parents à la recherche d'un mode d'accueil, il les informe sur la législation du travail des assistants maternels.

Il organise aussi des temps collectifs d'animation pour les assistants maternels et les enfants, le lundi et le mardi de 9h à 11h (sur inscription).

## Infos

**Le Patio** - 40, rue de la Liberté  
04 76 96 78 43 - seyssins.fr  
**Permanence téléphonique et prise de rendez-vous :** lundi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 14h à 19h.

## Bulle d'air

Bulle d'air est un lieu d'accueil parents-enfants à l'Arche de Seyssinet-Pariset.

Il est ouvert aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent responsable et permet de partager des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

L'accueil est anonyme, gratuit et sans inscription. Chacun vient librement et le temps qu'il souhaite. Des professionnels de la famille et de l'enfance sont présents pour assurer l'accueil des familles.

**Les permanences sont proposées tous les lundis de 15h30 à 18h à l'Arche.**

## Contact

**L'Arche**  
79, avenue de la République  
Seyssinet-Pariset - 04 38 12 00 50

## La ludothèque

**Jeux de société, de stratégie ou d'adresse... Il y en a pour tous les goûts !**

La ludothèque, espace de vie intergénérationnel, permet de découvrir et d'emprunter des jeux dédiés aux tout-petits comme aux plus grands : de 3 mois à 99 ans !

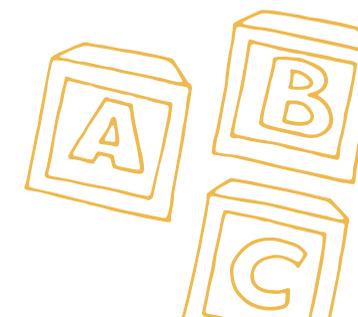
**L'inscription est gratuite pour les particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et automatique pour les assistants maternels.**

Les familles peuvent emporter jusqu'à 3 jeux + 2 puzzles durant une durée de 3 semaines maximum.



## Infos

**Le Patio** - 40, rue de la Liberté  
04 76 96 78 44 - seyssins.fr  
ludotheque.ccas@mairie-seyssins.fr  
**Ouverture :** tous les mercredis de 16h à 18h30 (hors vacances scolaires).



# Les établissements scolaires

## ÉCOLES MATERNELLES

**Le Priou**  
1, rue des Moissons - 04 76 21 16 37  
ce.0381559n@ac-grenoble.fr

**Blanche-Rochas**  
43, avenue du Grand-Champ  
04 76 21 96 45  
ce.0382876v@ac-grenoble.fr

**Louis-Armand**  
22, rue de la Liberté - 04 76 49 19 74  
ce.0382165x@ac-grenoble.fr

## COLLÈGE

**Marc-Sangnier**  
1, rue Joseph-Moutin  
04 76 21 17 32  
ce.0382431l@ac-grenoble.fr



## ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

**Condorcet**  
3, rue de la Paix - 04 76 21 77 10  
ce.0381927n@ac-grenoble.fr

**Blanche-Rochas**  
133, avenue de Grenoble - 04 76 48 95 90  
ce.0382876v@ac-grenoble.fr

**Louis-Armand**  
24, rue de la Liberté - 04 76 96 71 44  
ce.0382165x@ac-grenoble.fr

**En cas de grève**

La loi impose aux communes d'organiser un service minimum d'accueil (SMA) en cas de grève de plus d'un quart des enseignants. Sous réserve de disponibilités, un simple accueil est proposé durant le temps scolaire (8h05-11h30 et 13h35-16h30), encadré par des agents municipaux. Étant donné les difficultés à assurer un service de qualité, il est recommandé, pour les familles qui le peuvent, de ne pas mettre leurs enfants à l'école les jours de grève.

## ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE LOUIS-ARMAND



Zones de stationnement

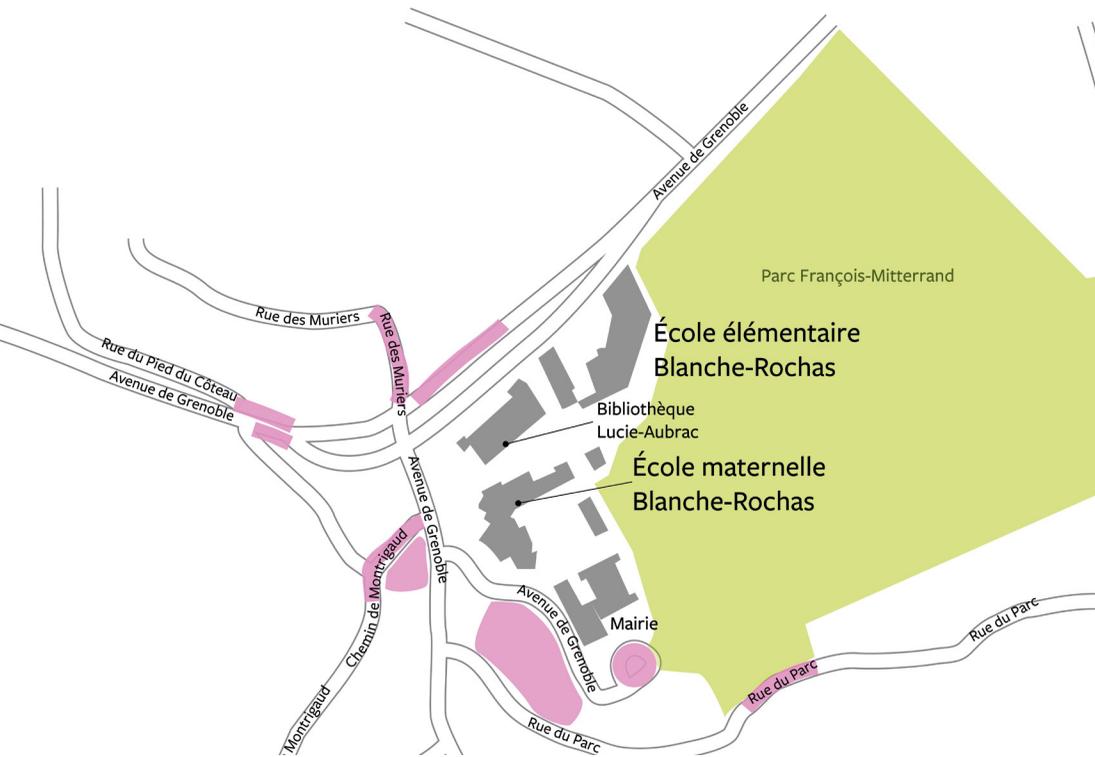
## Zones de stationnement

Afin de garantir la sécurité des élèves de la commune aux abords des écoles, la ville de Seyssins invite les familles à stationner sur les parkings disponibles à proximité des groupes scolaires.

L'utilisation des modes de déplacements doux pour accompagner les enfants est également vivement encouragée pour rendre la circulation plus fluide aux horaires d'entrées et de sorties des écoles notamment.

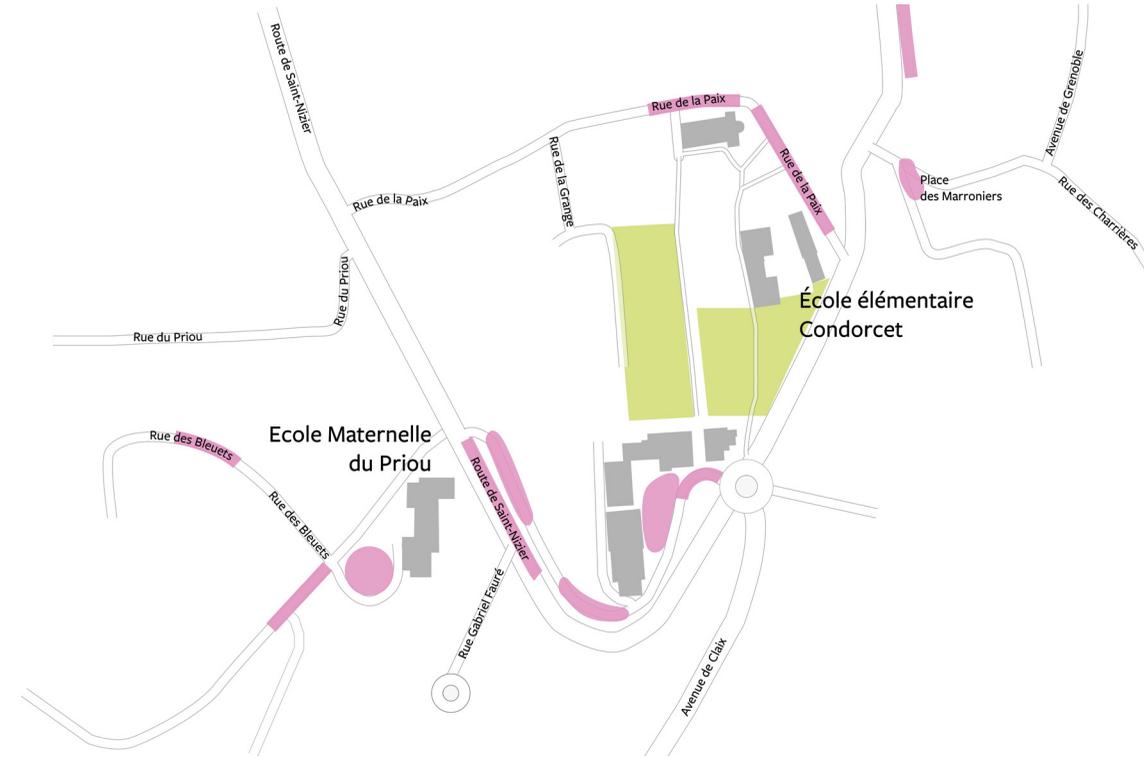
Il est rappelé qu'il n'existe aucune aire de dépose minute, c'est pourquoi le civisme de chacun est de rigueur pour réduire les dangers liés à cette pratique.

### ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE BLANCHE ROCHAS



Zones de stationnement

### ÉCOLE MATERNELLE DU PRIOU ET ÉLÉMENTAIRE CONDORCET



Zones de stationnement

# Inscriptions scolaires 2025-2026

Si votre enfant entre en petite section dans une école de la commune ou à l'école Condorcet ou au CP en septembre 2025, si vous êtes nouvel arrivant sur la commune, il est nécessaire de réaliser l'inscription en prenant rendez-vous en fin d'année 2024 auprès du service enfance-éducation.

**À noter :** les enfants inscrits en grande section dans les écoles Louis-Armand et Blanche-Rochas n'ont pas besoin de s'inscrire en CP.

## DÉMARCHES À SUIVRE

### 1 / Obtenir un certificat d'inscription

Vous devez vous rendre en mairie muni des pièces suivantes :

- > Fiche de renseignement (à télécharger sur seyssins.fr ou à remplir sur place) ;
- > Livret de famille ;
- > Carte d'identité des parents ;
- > Justificatif de domicile ;
- > En cas de séparation des parents, le jugement attestant de la garde de l'enfant.

### 2 / Finaliser l'inscription au sein de l'établissement scolaire

Vous devez prendre rendez-vous avec le/la directeur/directrice de l'école dans laquelle sera inscrit votre enfant, en apportant les pièces suivantes :

- > Certificat d'inscription de la mairie ;
- > Certificat de radiation (en cas de changement d'école) ;
- > Livret de famille ;
- > Carnet de santé de l'enfant.

## DEMANDE DE DÉROGATIONS SCOLAIRES

Vous devez nécessairement faire votre demande motivée en joignant la fiche de demande de dérogation **au plus tôt au service** (à télécharger sur seyssins.fr ou à remplir sur place).

**Les critères de recevabilité sont stricts et une de ces conditions, au moins, doit être remplie :**

- > Pas de restauration scolaire dans l'école de résidence ;
- > Raisons médicales prévues dans les textes de l'Éducation nationale ;
- > Maintien de la scolarité dans la même école ;
- > Fratrie au sein de la même école ;
- > Les autres cas particuliers sont étudiés par la commission de dérogation, après étude du courrier explicatif.

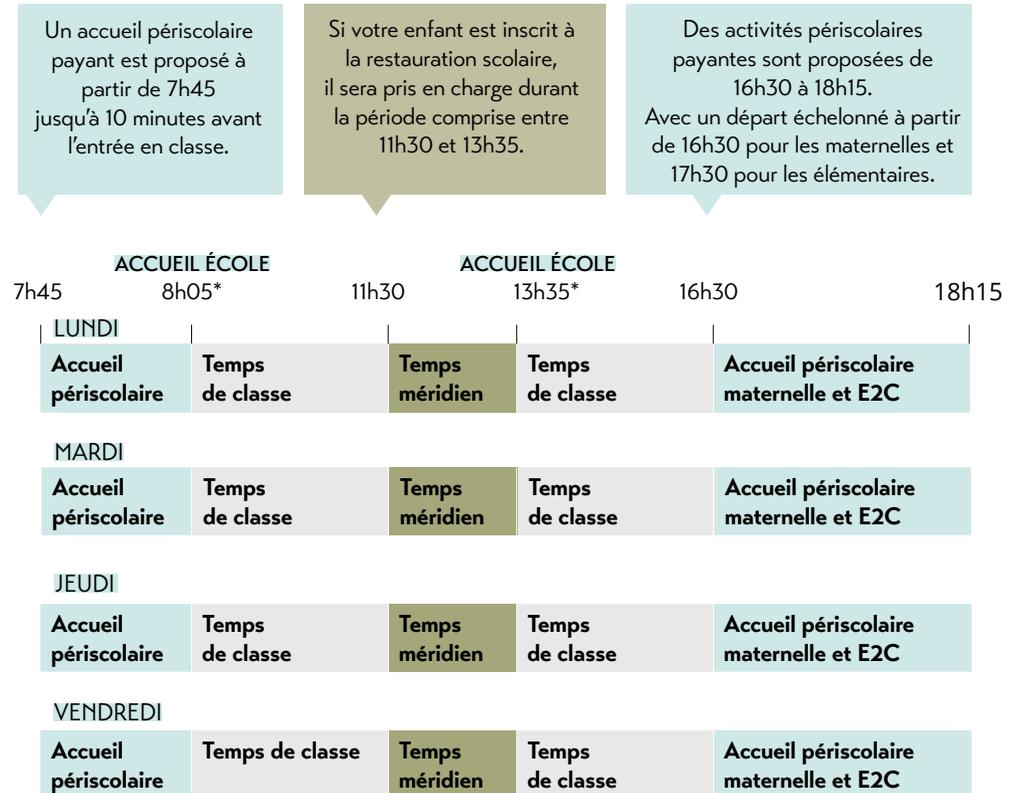
Les demandes sont ensuite examinées en commission pour validation. L'inscription ne devient définitive qu'une fois entérinée par le/la directeur/directrice de l'école.

**Attention la commission se réunit habituellement courant mai. Prenez vos dispositions pour une solution alternative en cas de refus.**



# La vie scolaire

Le temps scolaire à Seyssins s'étend de 8h15 à 11h30 et de 13h45 à 16h30.



\* Ouverture des portes des écoles 10 minutes avant l'entrée en classe.

## Les E2C

Les activités E2C sont encadrées et animées par du personnel communal et/ou des intervenants extérieurs issus majoritairement des associations de la commune. Ils ont tous des compétences reconnues : diplôme d'État ou fédéral, enseignant(e)s, titulaires du Bafa... Ce sont des activités de découverte scientifique, culturelle, sportive, de loisirs et de détente ou bien des ateliers jeux et préparations aux leçons.

## Contact

### Service enfance éducation

04 76 70 39 29 - seyssins.fr  
service.education@mairie-seyssins.fr

### Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

## La restauration scolaire

**Les enfants sont encadrés par le personnel d'animation de 11h30 à 13h35. Les enfants déjeunent dans un restaurant situé au sein de l'école ou à proximité. Certains restaurants fonctionnent sur deux services : les enfants les plus jeunes déjeunent au premier service.**

**À noter :** l'accès aux restaurants scolaires n'est pas autorisé aux parents d'élèves. Chaque année les parents d'élèves délégués sont invités à participer au groupe de travail restauration scolaire. Cette instance permet le partage autour d'une réflexion commune sur l'organisation de la restauration et de l'animation de ce temps méridien. Le prestataire est aussi invité à participer aux échanges



### LES REPAS

Les menus, composés par le diététicien du fournisseur, sont consultables sur les panneaux d'affichage des écoles, des restaurants scolaires, sur le site Internet de la ville : [seyssins.fr](http://seyssins.fr) / rubrique « restauration scolaire » sur l'espace famille ou tous les lundis matins sur Facebook et Twitter. Les repas sont livrés froids et préparés (découpe, chauffe...) par les agents de restauration.

Les repas n'étant pas confectionnés sur place, il n'est pas possible d'adapter leurs compositions aux besoins spécifiques.

Deux types de repas sont proposés : classique et alternatif (correspondant à un repas végétarien) sans viande ni poisson. Des repas à thèmes sont aussi organisés durant l'année scolaire.

La commune propose aux enfants, 30 % de produits bio, 25 % pour les ingrédients et 5 % pour le pain. Le prestataire favorise les circuits courts.

En effet les produits proviennent à 70 % de producteurs installés à moins de 60km de la Côte Saint-André (lieu d'élaboration des repas). Le pain de la restauration scolaire est bio et fourni chaque matin par la boulangerie seyssinoise L'Épi Lianne.



## Les accueils périscolaires

**L'organisation des temps périscolaires est assurée par du personnel d'animation communal dans les établissements scolaires. Les objectifs sont inscrits au Projet Éducatif de Territoire de la commune.**

Les temps périscolaires concernent tous les temps de vie avant, entre ou après la classe, pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. Le périscolaire est composé en trois temps : accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir.

**Les accueils périscolaires des élèves de maternelle et d'élémentaire fonctionnent de 7h45 à 8h05 et de 16h30 à 18h15 maximum.**

### L'ACCUEIL DU MATIN

Les enfants sont accueillis de 7h45 à 8h05 au sein de leur école par du personnel d'animation et/ou

↓

## Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

**Si votre enfant présente des allergies et/ou une maladie chronique, il est nécessaire de le mentionner sur la fiche sanitaire, en donnant le plus d'informations possibles sur les manifestations et les risques. Un certificat médical est obligatoire.**

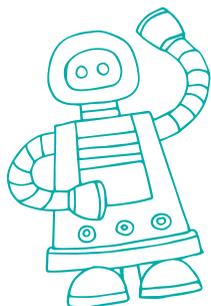
**Un projet d'accueil individualisé devra être mis en place par l'Éducation Nationale et validé par le médecin scolaire avant de pouvoir accueillir votre enfant.**

Un tarif adapté au PAI est proposé uniquement si les parents fournissent un repas de substitution (prévu dans le protocole). Les réservations des repas adaptés doivent respecter les mêmes délais qu'un repas classique.

des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). Ils peuvent arriver de manière échelonnée dans cette tranche horaire.

À 8h05, les enfants sont pris en charge par l'équipe enseignante.

## L'ACCUEIL DE FIN DE JOURNÉE



Les enfants sont accueillis de 16h30 à 18h15 maximum.

### • Pour les enfants de maternelle

Les parents, ou un adulte habilité, sont libres de venir chercher leur enfant à tout moment.

Comme pour l'accueil du matin, c'est le personnel d'animation qui assure ce temps d'accueil.

Des activités manuelles, culturelles ou des jeux de détente sont proposées.

Des ateliers de découverte sont proposés certains soirs et assurés par des intervenants extérieurs : conte, yoga, gymnastique, danse, animations autour du livre...

### • Pour les enfants d'élémentaire

En fin de journée, les **E2C (Espaces Éducatifs Concertés)**, service périscolaire spécifique aux enfants des écoles élémentaires, proposent la découverte d'activités : scientifiques, culturelles, sportives, de loisirs et de détente ou bien des ateliers, jeux et préparation aux leçons.

**Les enfants sont accueillis dès la fin de la classe en trois temps :**

• **de 16h30 à 16h45** : récréation et goûter fourni par la famille

• **de 16h45 à 17h30** : atelier

• **de 17h30 à 18h15** : activité calme permettant le départ échelonné des enfants

Les parents, ou un adulte habilité, sont libres de venir chercher leur enfant à partir de 17h30. Les enfants peuvent également sortir seuls de l'accueil périscolaire s'ils disposent d'une autorisation écrite dans le dossier d'inscription.

## Périodicité

Les ateliers fonctionnent par période de 7 semaines environ (5 sur l'année scolaire), soit un cycle entre chaque période de vacances scolaires. Les groupes sont composés de quatorze enfants au maximum. **Attention** : en cas d'inscription les 4 soirs de la semaine, il est obligatoire de choisir un soir l'activité jeux détente et/ou jeux et préparation aux leçons, afin qu'un maximum d'enfants puisse accéder aux différentes activités. Les enfants sont invités à réserver des activités variées.

**Un forum est proposé aux enfants pour découvrir les différentes activités prévues lors des ateliers.**

⚠ L'inscription aux E2C ne vaut pas inscription au périscolaire du soir.

## Inscriptions

Les inscriptions en restauration scolaire et à l'accueil périscolaire se font au service **Enfance-Éducation pour la durée de l'année scolaire.**

**Par la suite, il est possible de modifier les réservations en ligne sur le site [www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/](http://www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/) Le dossier est à renouveler avant chaque nouvelle rentrée scolaire.**

Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir un dossier d'admission même en cas de fréquentation occasionnelle des temps périscolaires :

Ce dossier se compose des pièces suivantes (téléchargeables sur le site de la ville, sur l'espace famille ou disponible sur place) :

- Fiche d'inscription en précisant les personnes autorisées à récupérer l'enfant.
- Fiche sanitaire (complétée à partir du carnet de santé).
- Copie des vaccins
- Livret de famille (page des parents)
- Attestation de quotient CAF ou copie de l'avis d'imposition.

**Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, par courrier ou reconduite d'une année sur l'autre.**

**À noter** : pour une inscription en cours d'année, le dossier devra être établi au minimum une semaine avant l'accueil en restauration ou en périscolaire.

## Périodes d'inscription

Les inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026 ont lieu en mairie du lundi 27 mai au vendredi 27 juin 2025, sur rendez-vous.



## Les traitements médicaux (Hors PAI)

Si votre enfant a temporairement besoin d'un traitement médical, une autorisation des parents pour l'administration des médicaments ainsi que l'ordonnance doivent être remises au responsable de site périscolaire.

## FRÉQUENTATION

La fréquentation des temps périscolaires peut être régulière (chaque jour de la semaine) ou occasionnelle.

**Un système de modification est accessible 24h/24 sur [www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/](http://www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/) avec vos codes d'accès.**

Après votre inscription en mairie, vous disposerez d'un identifiant et d'un mot de passe vous permettant de modifier vous-même les jours de fréquentation.

**Attention, les modifications de réservation pour les temps périscolaires peuvent se faire au plus tard la veille avant 9h30 et le vendredi avant 9h30 pour le lundi suivant.**

En cas de situation d'urgence, vous pouvez inscrire votre enfant de manière exceptionnelle. Pour cela, prenez contact avec le service enfance éducation. Néanmoins, une majoration vous sera appliquée.

A noter : en cas de jours fériés, les délais de réservation sont décalés au jour ouvré précédent.

## TARIFS & RÈGLEMENT

Les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire sont réactualisés annuellement en conseil municipal. Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial (CAF) et du lieu de domiciliation des parents. En l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

**Pour bénéficier du tarif seyssinois, il est nécessaire qu'au moins un des deux parents habite ou travaille sur la commune de Seyssins et que les justificatifs soient fournis.**

Les factures sont disponibles tous les mois sur votre espace famille. Le paiement se fait par chèque adressé à la Trésorerie principale de Fontaine ou via le portail Internet des impôts PayFiP.

Vous pouvez consulter les tarifs et le règlement intérieur sur [seyssins.fr](http://seyssins.fr) / rubrique inscriptions périscolaire et restauration scolaire et sur l'espace famille.



## PÉNALITÉS

L'accueil de loisirs du soir se termine à 18h15. Tout retard sera facturé 5 € la première demi-heure et 10 € ensuite.

En l'absence d'inscription, le repas et/ou l'accueil périscolaire sera facturé au QF de la famille majoré de 5 €.

Pour éviter tout abus, au-delà de 3 fois ou de 3 retards, votre enfant sera exclu de la restauration et/ou de l'accueil périscolaire jusqu'à la mise à jour de son profil qui se fera sur rendez-vous avec le service enfance éducation en mairie.

## Contact

### Service enfance éducation

04 76 70 39 20 - [seyssins.fr](http://seyssins.fr)  
[restauration.scolaire@mairie-seyssins.fr](mailto:restauration.scolaire@mairie-seyssins.fr)  
[periscolaire@mairie-seyssins.fr](mailto:periscolaire@mairie-seyssins.fr)

**Accueil téléphonique :** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.  
**Le vendredi de 8h30 à 12h.**

## Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins

L'association LEJS a pour mission de développer des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse en vue de promouvoir leur autonomie et leur développement harmonieux. Partageant le projet éducatif de la commune, LEJS anime ainsi les temps de vie extrascolaires des 3 à 17 ans au sein des locaux municipaux ou en séjours.



## LES ACCUEILS DE LOISIRS

Différentes thématiques sont proposées (sportives, culturelles, artistiques...) qui visent à développer la curiosité, l'imagination, la créativité... le tout dans le respect du rythme de l'enfant et de ses envies. Les enfants sont sensibilisés aux différentes valeurs telles que le respect d'autrui, l'environnement ou encore la solidarité.

### L'accueil de loisirs du mercredi

Tous les mercredis les enfants sont accueillis sur deux sites différents selon leurs âges.

Maternelle Blanche-Rochas : enfants de 3/5 ans (40 places)

Élémentaire Ferme Heurard : enfants de 6/11 ans (84 places)

**Selon leur envie, les enfants pourront s'impliquer durant un cycle dans un projet d'animation proposé, avec pour finalité la visite d'un site, d'un parc, voire d'un séjour en lien avec le projet.**

**NOUVEAUTÉ**  
 Grand retour des soirées jeux en famille

### Ski alpin du mercredi

Activité dédiée aux enfants du primaire. Un forfait de 8 séances programmées de janvier à mars, hors vacances scolaires, encadrées par des moniteurs ESF et des parents bénévoles. Passage des niveaux ESF lors des dernières séances. Inscriptions en novembre.

### L'accueil de loisirs vacances

Les enfants sont accueillis sur deux sites différents selon leurs âges.

Maternelle Blanche-Rochas : enfants de 3/5 ans (50 places)

Pôle jeunesse/MDA : enfants de 6/12 ans (108places)

**Matin :** tous les matins la même thématique (sportive, culturelle, manuelle...)

**Après-midi :** les activités au choix de l'enfant en fonction des propositions des animateurs.

## LE PÔLE JEUNESSE

Ouvert toute l'année, et situé juste en face du collège Marc-Sangnier, le pôle jeunesse permet aux jeunes de 11 à 17 ans de se rencontrer, de monter des projets ou de participer aux divers temps forts ponctuant la vie de l'association et de la commune.

**Périodes scolaires :** ouvert du lundi au vendredi de 15h à 18h et le mercredi de 12h à 18h.



### NOUVEAUTÉ

Depuis la rentrée scolaire 2021, possibilité de venir le mercredi à 12h avec son pique-nique pour un repas pris en commun.

**Soirée :** un vendredi soir par mois, sur inscription (activité + repas + transport).

**Vacances :** de nombreuses activités sont également proposées les après-midi pendant ces périodes.

**Ski alpin :** des sorties les mercredis après-midis proposées dans des stations autour de Grenoble de janvier à mars pour des skieurs confirmés

**L'accompagnement à la scolarité :** encadré par la responsable, des étudiants et des bénévoles aux horaires d'ouverture du pôle jeunesse.



## INSCRIPTIONS

**Pour inscrire votre enfant aux activités extrascolaires, vous devez impérativement constituer un dossier auprès de LEJS.**

**Pour cela :**

- > Remplir la fiche d'inscription au secrétariat de LEJS, 8 rue Joseph-Moutin ;
- > Fournir un justificatif de domicile et l'attestation CAF du quotient familial.

## TARIFS

Les tarifs de l'accueil extrascolaire et du mercredi se calculent en fonction du quotient familial (QF) notifié par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf). Vous pouvez consulter le tableau des tarifs sur lejs.fr. Le paiement peut se faire par carte bleue, chèques vacances ou chèque à l'inscription, ou sur le portail famille LEJS.

## Contact

lejs.fr 04 76 96 70 31 - secretariat@lejs.fr

📍 polejeunesseseyssins 📱 LEJSseyssins

**Accueil téléphonique :** du lundi au vendredi de 9h15 à 12h et de 14h à 18h.

**Ouverture au public :**

Mardi de 16h à 18h

Mercredi de 16h à 18h

Jeudi de 16h à 17h

Vendredi de 16h à 18h.

## Les séjours

**Les séjours proposés ont lieu principalement durant les vacances d'été et sont destinés aux jeunes âgés de 4 à 17 ans.**

Ces derniers ont pour but de favoriser la cohésion sociale, de sortir du contexte familial, de développer l'autonomie et la communication ou encore d'élargir les champs d'intérêts par la proposition d'activités variées et innovantes...

## La bibliothèque municipale Lucie-Aubrac

Prêt de romans, magazines, BD, CD, DVD...

Accès internet, espace détente et animations pour les familles sont régulièrement proposées.

La bibliothèque organise également tout au long de l'année des accueils de classes et des séances auprès de la petite enfance sur des thématiques de la bibliothèque mais aussi des spectacles, des rencontres et des expositions.



## Contact

133, avenue de Grenoble - 04 76 21 48 47  
 bibliotheque.lucie.aubrac@mairie-seyssins.fr  
 bibliotheque-seyssins.fr  
 @ biblucieaubrac

**Horaires d'ouverture (hors vacances scolaires) :**  
 lundi et mardi de 16h à 18h, mercredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 9h30 à 12h15.

## Rejoins le club ado !

BD, mangas, romans, films, séries, jeux vidéo... partage tes coups de cœurs du moment et découvre les nouveautés de la bib'.

**Réservé aux 11-17 ans, un jeudi par mois à 18h**

## Le CEM

Le Centre d'Éducation Musicale propose aux enfants et aux adolescents des cours de chant ou d'instruments, de nombreux cours collectifs de musiques actuelles et de jazz

**Instruments proposés**

> Cordes : alto, violon, violoncelle, guitare classique et d'accompagnement, harpe, piano.

> Vents : accordéon, basson, clarinette, flûte traversière, saxophone, trombone, trompette.

> Autres : percussions et batterie.

## Contact

133, avenue de Grenoble  
 04 76 48 07 96 - cemseyssins.org  
 cem.seyssins@orange.fr





## Le Sou des écoles

L'association permet de financer, dans le cadre scolaire, des activités culturelles et récréatives pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Elle organise des manifestations festives ouvertes à tous, en vue de récolter des fonds destinés aux écoles et de soutenir l'action éducative des enseignants : sorties culturelles, sportives, éducatives, projets d'écoles (loto, kermesse et des classes transplantées...)

### Contact

**Maison des Associations**  
8, rue Joseph-Moutin  
06 38 95 52 92  
sou.ecoles.seyssins@gmail.com  
f SouEcolesSeyssins

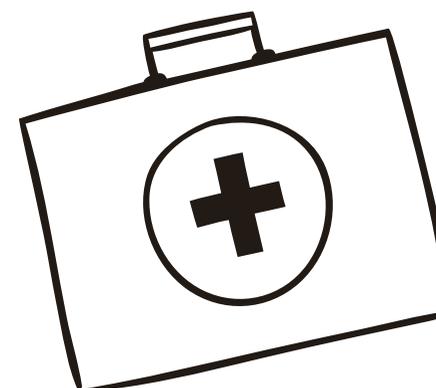


## La PMI

La Protection Maternelle et Infantile accompagne les parents dans le suivi médical des enfants de 0 à 6 ans. Elle exerce ses missions de prévention et de promotion de la petite enfance en partenariat avec les professionnels médico-sociaux, les maternités et hôpitaux, les structures d'accueil petite enfance, le Relais Petite Enfance, ainsi que les écoles, sous forme de soutien, d'accompagnement, de suivi, de conseils, d'actions de dépistage et de prévention ou encore d'orientation.

Un médecin et une infirmière puéricultrice consultent au Patio - 40, rue de la Liberté à Seyssins - ou à domicile.

La PMI assure également l'instruction et le suivi des agréments de tous les assistants maternels et les bilans de santé dans les écoles maternelles pour les enfants de petite et de moyenne section.



### Infos

#### Permanences médecin

Sur rendez-vous, au Patio, 2 fois par mois, le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> jeudi, de 9h à 12h.

#### Permanences infirmière puéricultrice

Permanence possible sur rendez-vous au CCAS le Patio.

Inscription au 04 57 42 50 19

+ d'info sur isere.fr

## Conseil Municipal Jeunes

Le CMJ est constitué d'élèves scolarisés du CE2 au CM2, élus pour une durée de 2 ans par les élèves de leurs classes. Les jeunes conseillers municipaux sont répartis en commissions afin de mener à bien des projets communaux pendant la durée de leur mandat. Ces commissions sont animées et encadrées par du personnel d'animation. Les prochaines élections auront lieu à l'automne 2025.

## UAS

La commune de Seyssins regroupe de nombreuses associations. L'Union d'Associations Seyssinoises a pour mission de faciliter le développement et la mise en œuvre des activités associatives. Elle met en relation les associations, les fédère et soutient responsables, animateurs et bénévoles. Elle regroupe à ce jour plus de 50 associations culturelles et sportives, où plus de 5 000 adhérents et bénévoles s'y retrouvent.

### Contact

8, rue Joseph-Moutin  
sites.google.com/view/uas-seyssins  
uasseyssins@free.fr



## Les parents délégués

De la maternelle au collège, des fédérations, associations ou regroupement de parents d'élèves s'associent aux équipes éducatives afin de défendre les valeurs collectives au sein de l'école. Il existe à ce jour deux types de fédérations de parents d'élèves sur Seyssins (FCPE et Peep) et des parents indépendants. Les élections des listes de parents délégués ont lieu en octobre. Une information est transmise aux parents par le biais des responsables d'établissements.

## Contact

### Écoles maternelles et élémentaires

Pour contacter les parents délégués :

› **École maternelle du Priou :**

parents.deleques.priou@gmail.com

› **École Condorcet :**

parents.deleques.condorcet@gmail.com

› **École Blanche-Rochas :**

parentsdelequesblancherochas@framalistes.org

› **École Louis-Armand :**

EPLA.deleques@gmail.com

### Collège

**FCPE** : Fédération de Conseil de Parents d'Élèves

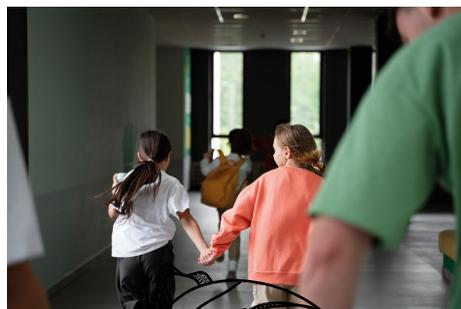
fcpe.marsangnier@gmail.com

**PEEP** : Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public

peep.marsangnier@gmail.com

### Maison Des Associations

8, rue Joseph-Moutin  
BP 14 - 38180 Seyssins



### Service enfance éducation

#### Scolarité :

04 76 70 39 20

service.education@mairie-seyssins.fr

#### Accueil périscolaire et restauration scolaire :

04 76 70 39 29

restauration.scolaire@mairie-seyssins.fr

periscolaire@mairie-seyssins.fr

### Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins

04 76 96 70 31 - lejs.fr

secretariat@lejs.fr

### Multiaccueil

04 76 96 78 44

multiaccueil.ccas@mairie-seyssins.fr

### Relais Petite Enfance

04 76 96 78 43

### Ludothèque

04 76 96 78 44

ludotheque.ccas@mairie-seyssins.fr



# Calendrier des vacances scolaires\*

## Rentrée scolaire 2024

Lundi 2 septembre

## Vacances de toussaint 2024

Fin des cours : vendredi 18 octobre

Jour de reprise : lundi 4 novembre

## Vacances de Noël

Fin des cours : vendredi 21 décembre 2024

Jour de reprise : lundi 6 janvier 2025

## Vacances d'hiver 2024

Fin des cours : vendredi 21 février

Jour de reprise : lundi 10 mars

## Vacances de printemps 2025

Fin des cours : vendredi 18 avril

Jour de reprise : lundi 5 mai

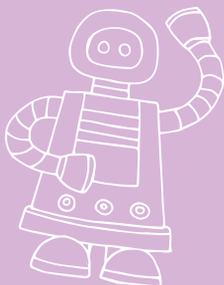
## Pont de l'Ascension 2025

Fin des cours : mardi 27 mai

Reprise : lundi 2 juin

## Grandes vacances 2025

Fin des cours : vendredi 4 juillet



\* Zone A - Sous réserve de modification par  
le Ministère de l'Éducation nationale

